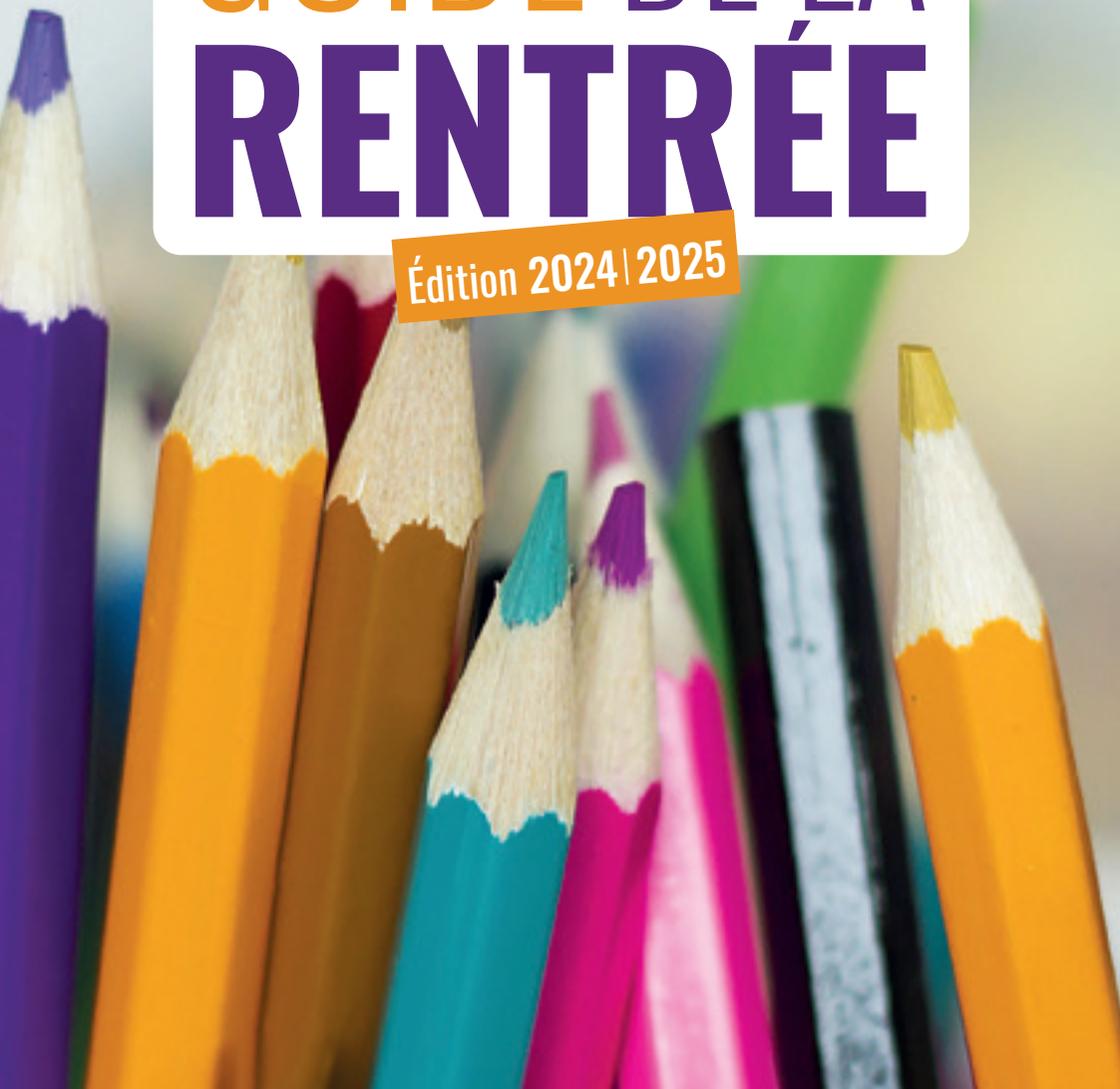


# GUIDE DE LA RENTRÉE

Édition 2024 | 2025





# ÉDITORIAL

## **Nous souhaitons à tou-te-s les élèves romainvillois-es une bonne rentrée scolaire et une année de réussite.**

Durant l'année scolaire 2023-2024 l'éducation a été l'une des priorités de la Ville. Cherchant à équiper durablement la commune en matière d'enseignement, nous avons finalisé le plan d'équipement numérique, créé deux classes supplémentaires au sein de l'école maternelle Chaplin ou encore débuté les études en vue de la construction d'une nouvelle école dans le quartier des Bas-Pays.

### **Donner à tous et toutes un égal accès aux fournitures scolaires**

Cette année 2024 - 2025, souhaitant mettre la solidarité au service de plus d'égalité dans les conditions de scolarité, la Ville met en place une opération fourniture de rentrée. Elle consiste en une dotation, par niveau, pour tou-te-s les élèves des écoles élémentaires de matériel essentiel pour leur année : ardoises, gommes, crayons, stylos, règles... Cette dotation vise à alléger pour les familles la charge de la rentrée et de l'achat des fournitures scolaires.

### **Adapter nos établissements aux enjeux écologiques**

L'année scolaire sera aussi une année engagée en direction de la transition écologique. L'école Fraternité verra ainsi sa cour se transformer, l'adapter en îlot de fraîcheur. Ce type de cour permettant, entre autres, de diminuer l'impact des fortes chaleurs et de participer à la végétalisation de nos espaces urbains. Ce sera aussi une année d'impulsion pour l'extension du modèle de cantine du 100% fait-maison, bio et local développé à l'école Maryse Bastié.

Nous lancerons la construction de deux nouvelles cuisines dans les écoles Henri Barbusse-Charlie Chaplin-Jean Charcot et Jeanne Gallépe-Fraternité. À travers ces projets se mêlent l'amélioration de la qualité de vie de nos enfants au sein de nos écoles, l'adaptation au changement climatique et la prise en compte des enjeux écologiques.

Nous demeurons engagé-e-s et à votre écoute pour garantir les meilleures conditions de scolarité possibles.

### **Élodie GIRARDET**

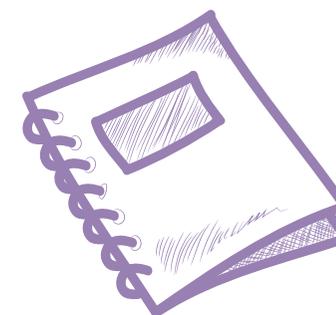
Maire-adjointe  
à l'Éducation et aux Affaires scolaires  
Conseillère départementale  
déléguée au Programme éducatif

### **François DECHY**

Maire



# SOMMAIRE



- P3** | Éditorial
- P6** | La journée d'un-e écolier-ère
- P7** | Contacts des écoles
- P8** | Avant l'école : l'accueil du matin
- P9** | Après l'école : l'accueil du soir
- P10** | Le midi : bien manger et se détendre
- P12** | Les activités du mercredi en accueils de loisirs
- P16** | En vacances
- P18** | Inscriptions
  - | Quotient familial
  - | Démarches en ligne et informations
  - | Tarifs



# La journée d'un écolier



## Horaires de classe

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi :**

de 8h30 <sup>(1)</sup> à 12h et de 13h30 à 16h <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> 8h40 et <sup>(2)</sup> 16h10 dans les écoles Maryse Bastié élémentaire et maternelle, Charlie Chaplin maternelle, Danielle Casanova maternelle

## Horaires du périscolaire

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi :**

• **Accueil du matin :** à partir de 7h30\*

\*arrivée possible jusqu'à 8h15 et 8h25 dans les écoles maternelles Charlie Chaplin et Danielle Casanova et le groupe scolaire Maryse Bastié

• **Pause méridienne :** de 12h à 13h20

• **Accueil du soir :** jusqu'à 18h30

**Mercredi :**

De 7h30 à 18h30

## Accueil des enfants porteurs de handicap aux activités périscolaires

Il constitue une priorité de l'action municipale. Afin de faciliter l'intégration et la participation des enfants concernés, la Ville a mis en place une porte d'entrée unique pour les familles dans le cadre d'une action partiellement financée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) de Seine-Saint-Denis. En fonction du souhait des familles, des besoins de l'enfant et des capacités des services municipaux, un protocole d'accompagnement individualisé et adapté est mis en place en concertation.

**Pour prendre rendez-vous**  
01 49 15 55 59  
[education@ville-romainville.fr](mailto:education@ville-romainville.fr)

# Contacts des écoles

## Maternelles

**Marcel Cachin**  
35, rue Madeleine Odru  
01 71 86 60 12  
[mater.marcel.cachin93230@gmail.com](mailto:mater.marcel.cachin93230@gmail.com)

**Danielle Casanova**  
11, avenue de Verdun  
01 49 15 55 41  
[ce.0930528u@ac-creteil.fr](mailto:ce.0930528u@ac-creteil.fr)

**Charlie Chaplin**  
79, rue Jean Jaurès  
01 71 86 60 34  
[ce.0932003x@ac-creteil.fr](mailto:ce.0932003x@ac-creteil.fr)

**Jean Charcot**  
4, rue Jean Charcot  
01 71 86 60 28  
[ce.0930469e@ac-creteil.fr](mailto:ce.0930469e@ac-creteil.fr)

**Maryse Bastié**  
11, rue des Fontaines  
01 49 15 55 76  
[ce.0931518v@ac-creteil.fr](mailto:ce.0931518v@ac-creteil.fr)

**Jeanne Gallèpe**  
3, rue Louis Aubin  
01 49 20 93 57  
[ce.0930481t@ac-creteil.fr](mailto:ce.0930481t@ac-creteil.fr)

**Véronique et Florestan**  
1, place André Léonet  
01 41 83 18 41  
[ce.0931063a@ac-creteil.fr](mailto:ce.0931063a@ac-creteil.fr)

## Élémentaires

**Henri Barbusse**  
2, rue Jean Charcot  
01 71 86 60 27  
[ce.0930193e@ac-creteil.fr](mailto:ce.0930193e@ac-creteil.fr)

**Marcel Cachin**  
35, rue Madeleine Odru  
01 71 86 60 13  
[ce.0930539f@ac-creteil.fr](mailto:ce.0930539f@ac-creteil.fr)

**Jean Charcot**  
2, rue Jean Charcot  
01 71 86 60 25  
[ce.0930318r@ac-creteil.fr](mailto:ce.0930318r@ac-creteil.fr)

**Fraternité**  
5, rue Louis Aubin  
01 49 20 93 83  
[ce.0930188z@ac-creteil.fr](mailto:ce.0930188z@ac-creteil.fr)

**Langevin-Wallon**  
36, rue des Chantaloups  
01 49 15 56 78  
[ce.0930159t@ac-creteil.fr](mailto:ce.0930159t@ac-creteil.fr)

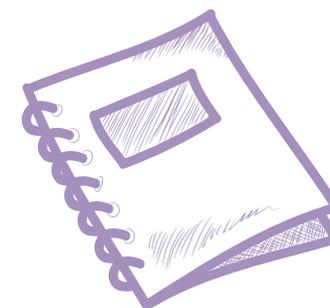
**Gabriel Péri**  
26, avenue Paul Vaillant-Couturier  
01 71 86 60 39  
[ce.0931304m@ac-creteil.fr](mailto:ce.0931304m@ac-creteil.fr)

**Paul Vaillant-Couturier**  
26, avenue Paul Vaillant-Couturier  
01 71 86 60 38  
[ce.0931305n@ac-creteil.fr](mailto:ce.0931305n@ac-creteil.fr)

**Maryse Bastié**  
11, rue des Fontaines  
01 49 15 55 84  
[0932681j@ac-creteil.fr](mailto:0932681j@ac-creteil.fr)

## Primaire

**Hannah Arendt**  
22, rue des Chantaloups  
01 49 15 56 35  
[ce.0932740y@ac-creteil.fr](mailto:ce.0932740y@ac-creteil.fr)



# Avant l'école : l'accueil du matin



Il est assuré en maternelle et en élémentaire par les équipes municipales d'animation.

Des pôles d'activités calmes sont proposés aux enfants : jeux coopératifs, bibliothèque, lecture de contes, dessins...



# Après l'école : l'accueil du soir

## En maternelle : de 16h<sup>(1)</sup> à 18h30

L'accueil du soir en maternelle est encadré par les équipes municipales d'animation. Il comporte 3 temps :

- 16h : récréation et goûter
- À partir de 16h45 : activités (arts plastiques, lecture de contes, jeux coopératifs, expression découverte, chant, découverte musicale, jeux libres...)
- Horaires de sortie affichés devant les accueils de loisirs

<sup>(1)</sup> 16h10 pour les écoles Charlie Chaplin, Danielle Casanova, Maryse Bastié

## En élémentaire : de 16h<sup>(2)</sup> à 18h30

L'encadrement des enfants est assuré par les équipes d'animation municipales. Il comporte 4 temps :

- 16h : récréation (CP/CE1/CE2/CM2)
- De 16h15 à 17h :
  - > Goûter fourni par la Ville dans les restaurants scolaires (CP/CE1)
  - > Atelier-leçons : aide à l'apprentissage des leçons (CE2/CM1/CM2)
- De 17h à 17h45 :
  - > Goûter fourni par la Ville dans les restaurants scolaires (CE2/CM1/CM2)
  - > Atelier-leçons : aide à l'apprentissage des leçons (CP/CE1)
- De 17h45 à 18h30 :
  - > Ateliers loisirs
- Horaires de sortie affichés devant les accueils de loisirs

<sup>(2)</sup> 16h10 à l'école Maryse Bastié.



Les plannings des activités des accueils du soir, sont > affichés devant les écoles > consultables sur l'espace « Démarches en ligne ».

## Les défis du vendredi

Afin de mieux respecter le rythme des enfants, les ateliers-leçons prennent une forme plus ludique chaque vendredi. Des jeux coopératifs leurs sont proposés à la place de l'aide aux devoirs.

# Le midi : bien manger et se détendre



Des menus équilibrés sont proposés aux enfants, ainsi que des activités périscolaires.

- En **maternelle**, les enfants déjeunent accompagnés des ATSEM et des équipes d'animation de 12h à 12h40 pour la petite section et une partie de la moyenne section. Les enfants en grande section prennent leur repas entre 12h40 et 13h20.
- En **élémentaire**, les enfants sont encadrés par les équipes municipales d'animation. La durée du repas est d'environ 30 mn pour les offices en self et de 35 à 40 mn pour ceux qui fonctionnent en « service à table » (Hannah Arendt, Maryse Bastié, Langevin/Wallon).



**Les menus sont**  
> consultables sur le site [www.siresco.fr](http://www.siresco.fr)  
> affichés devant l'école.

## La cuisine Maryse Bastié : 100% bio, locale et faite maison !

Ouverte en janvier 2023, elle a reçu le niveau excellence du label d'excellence environnementale Ecocert en mai 2023. La cuisine Maryse Bastié constitue la première étape du programme de transformation du modèle de restauration scolaire des écoles de Romainville :

- Les plats sont concoctés sur place
- Les denrées sont issues de l'agriculture biologique ou de la pêche durable.

**Prochaines étapes en 2025 : création de deux nouvelles cuisines sur ce même modèle pour 5 écoles de la ville : Henri Barbusse, Jean Charcot et Fraternité en élémentaire, Charlie Chaplin, Jeanne Gallèpe et Jean Charcot en maternelle.**



**Les menus de la cuisine Maryse Bastié et allergènes sont**  
> consultables sur le site [espace-citoyens.net/romainville](http://espace-citoyens.net/romainville)

## Les ateliers du midi

Animés par les personnels municipaux (ATSEM, animateur-riche-s, éducateur-riche-s sportif-ve-s, professeur-e-s d'enseignement artistique), les enfants s'inscrivent le jour même en fonction de leurs envies.

Les enfants, en maternelle et en élémentaire, bénéficient à minima d'un choix entre 3 pôles d'activités :

- **Jeux libres**
- **Activités sportives ou motrices** : jeux sportifs, initiation théâtre, chant... (pour les maternel-le-s), pratique encadrée (pour les élémentaires)
- **Activités calmes ou culturelles** : lecture de contes, jeux coopératifs, dessins, danse...



**Le planning des ateliers du midi sont**  
> affichés devant les écoles et sont  
> consultables sur l'espace « Démarches en ligne ».

# Les activités du mercredi

## Les accueils de loisirs

### De quel accueil maternel dépend mon enfant ?

- > **Charlie Chaplin** : les écoles Charlie Chaplin, Jeanne Gallèpe, Jean Charcot.
- > **Marcel Cachin** : l'école Marcel Cachin
- > **Véronique et Florestan** : les écoles Hannah Arendt, Véronique et Florestan
- > **Maryse Bastié** : les écoles Maryse Bastié, Danielle Casanova

### De quel accueil élémentaire dépend mon enfant ?

- > **Jean Charcot** : les écoles Jean Charcot, Henri Barbusse, Fraternité
- > **Marcel Cachin** : l'école Marcel Cachin
- > **Maryse Bastié** : les écoles Maryse Bastié, Gabriel Péri, Paul Vaillant-Couturier
- > **Hannah Arendt** : les écoles Hannah Arendt, Langevin/Wallon

## Horaires

**Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h30.**

- > **Inscription à la journée avec restauration <sup>(1)</sup>** : arrivée jusqu'à 9h et départ à partir de 16h <sup>(2)</sup>
- > **Matin sans restauration** : arrivée jusqu'à 9h et départ à 12h
- > **Matin avec restauration** : arrivée jusqu'à 9h et départ à 13h30
- > **Après-midi sans restauration <sup>(1)</sup>** : arrivée à 13h et départ à partir de 16h <sup>(2)</sup>
- > **Après-midi avec restauration <sup>(1)</sup>** : arrivée à 12h et départ à partir de 16h <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> avec goûter - <sup>(2)</sup> si départ avant 16h30 pas de goûter



## Les activités maternelles

### > Ateliers découvertes

Initiation à une discipline culturelle ou sportives, ces ateliers découvertes sont proposés aux enfants de moyenne et grande section de maternelle inscrits ou non dans un accueil de loisirs le mercredi <sup>(1)</sup>. Animées par des intervenant-e-s qualifié-e-s, les séances durent une heure maximum afin d'être adaptée aux enfants de cet âge.



**Les plannings d'activités sont**

- > consultables sur le site de la Ville dans l'espace « Démarches en lignes »
- > affichés devant les écoles.



## Mercredi à la carte pour les élémentaires

La Ville propose deux types d'accueil aux enfants : ponctuel et sans engagement (club mercredi) ou régulière et suivie au trimestre (ateliers du mercredi).

### > Le club du mercredi

Les activités sont proposées et conduites par les équipes d'animation municipales. Le programme évolue chaque semaine. Les enfants choisissent leurs activités le jour même en fonction de leurs envies.

### > Les ateliers du mercredi

Conduits par des intervenant-e-s spécialisé-e-s, ils sont destinés à celles et ceux qui ont envie de s'adonner à une discipline sportive ou une pratique culturelle, sur une durée de 10 à 12 semaines.



Toutes les formules sont possibles ! Vous pouvez inscrire votre enfant à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans restauration.

## Et aussi...

D'autres structures municipales proposent des activités aux enfants le mercredi.

### Les écoles municipales des Sports, des Arts et des Savoirs

Ateliers d'initiation à de nombreuses pratiques et disciplines notamment le mercredi après 16h.

> Inscriptions début septembre

### La médiathèque Romain Rolland

Elle met à disposition 30 000 documents pour la jeunesse : romans, albums, BD et mangas, musique, films, revues et magazines. Une programmation régulière de spectacles, lectures de contes, ateliers... > Entrée libre

### Le Pavillon

Il programme tout au long de l'année des spectacles jeune public, notamment le mercredi après-midi.

Programmation à découvrir dans la brochure de la Saison culturelle disponible dans les lieux publics à partir de la rentrée.

### La Maison de la Philo

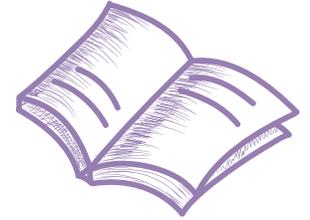
Débats, jeux, histoires, dessins : Elle propose chaque semaine des activités aux enfants.

> Inscriptions

maisondelaphilo@ville-romainville.fr  
et au 01 71 86 60 20

## Les Centres sociaux

Ils sont au nombre de trois : Marcel Cachin, Jacques Brel et Nelson Mandela. Ils proposent des activités éducatives, sportives, culturelles et de loisirs à la demi-journée et le mercredi après-midi. La programmation est disponible tout au long de l'année sur place, dans chaque centre social.



### Horaires

> Mercredi de 14h à 17h30

> Pendant les vacances du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30



# En vacances



Pendant les congés scolaires, la Ville propose des activités au choix : dans ses accueils de loisirs, au centre sportif Oxygène (vacances d'automne, de printemps et au mois de juillet) ou des séjours (4/16 ans) pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été.



Cette organisation peut évoluer en fonction des périodes et du nombre d'inscrit-e-s.

## Les accueils de loisirs

Comme le mercredi, ils accueillent les enfants de 7h30 à 18h30. L'encadrement est assuré par les équipes municipales d'animation. Les arrivées sont échelonnées jusqu'à 9h et les départs sont possibles à partir de 16h45. Les inscriptions sont uniquement en journée complète.

La répartition des enfants dans les accueils de loisirs est différente de celle en période scolaire :

### > Pour les maternel-le-s

- **Charlie Chaplin** : Charlie Chaplin, Jeanne Gallèpe, Jean Charcot
- **Marcel Cachin** : Danielle Casanova, Maryse Bastié, Marcel Cachin,
- **Véronique et Florestan** : Hannah Arendt, Véronique et Florestan, Maryse Bastié

### > Pour les élémentaires :

- **Jean Charcot** : Fraternité, Henri Barbusse, Jean Charcot
- **Marcel Cachin** : Marcel Cachin, Gabriel Péri, Paul Vaillant-Couturier, Maryse Bastié
- **Hannah Arendt** : Hannah Arendt, Langevin/Wallon



## Le centre sportif Oxygène

Adossé à l'accueil de loisirs Jean Charcot, il propose une offre dédiée à la pratique sportive encadrée par des intervenant-e-s sportif-ve-s qualifié-e-s. Le projet pédagogique se fonde sur l'initiation à différentes pratiques sportives.

### Horaires :

Arrivée échelonnée entre 7h30 et 8h30 (8h lundi, vendredi, jours de sortie).

Inscriptions : à la semaine.

## Les séjours vacances

De nombreuses destinations sont proposées tous les ans pour les enfants, les jeunes, ou pour les familles au Centre de vacances municipal situé dans les Hautes-Alpes (Pelvoux-Vallouise).



- Inscriptions
- Quotient familial
- Démarches en ligne et informations
- Tarifs

## Inscriptions

### > À l'école

Sont concernés les enfants né-e-s en 2021 scolarisés pour la première fois en classe de petite section à la rentrée 2024 et les futur-e-s Romainvillois-es qui effectueront une première inscription dans l'une des écoles communales à la rentrée 2024.

> Dossier d'inscription téléchargeable sur [ville-romainville.fr](http://ville-romainville.fr) rubrique « Mon service public > Éducation > inscriptions scolaires » et disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

> Ce dossier et l'ensemble des justificatifs doivent être déposés au Guichet unique de l'Hôtel de Ville accompagnés du formulaire de calcul du quotient familial.



Les enfants âgé-e-s de 6 ans et scolarisé-e-s en grande section dans une école maternelle de Romainville sont automatiquement inscrit-e-s à l'école élémentaire (sans démarche préalable).

### > Aux activités périscolaires

Inscriptions en remplissant la fiche d'autorisation parentale, téléchargeable sur [ville-romainville.fr](http://ville-romainville.fr)

rubrique « Démarches en ligne » ou à retirer auprès des équipes d'animation dans les écoles et à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

### Réservation et règlement

Pour réserver et prépayer (entre le 15 et le 29 du mois précédent l'activité <sup>(1)</sup> choisie), deux solutions :

- > En ligne via votre espace « Démarches en ligne »
- > Au Guichet unique de l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45 et le samedi de 9h à 11h45.

<sup>(1)</sup> Entre le 15 et le 29 mai pour les accueils de loisirs en juillet et août.



Attention, les activités fréquentées sans inscription préalable sont majorées de 50% facturé au début du mois suivant.

### > À la restauration scolaire

Il n'est pas nécessaire de réserver et prépayer la restauration scolaire des lundis, mardis, jeudis et vendredis. La facture est calculée en fin de mois sur la base des repas consommés. Il n'y a aucune majoration.

Une demande de « cas particulier » peut être adressée par les familles si leur activité professionnelle ne leur permet pas d'anticiper leurs besoins en matière de service de garde.

Ce statut permet à la famille de pouvoir inscrire leur(s) enfant(s) aux activités sans prépaiement obligatoire ni majoration. Les demandes sont à adresser par mail à : [education@ville-romainville.fr](mailto:education@ville-romainville.fr)

### > Aux activités du mercredi

#### Inscriptions aux activités des accueils de loisirs

Pour les ateliers du mercredi, elles sont à réaliser chaque trimestre selon le calendrier suivant :

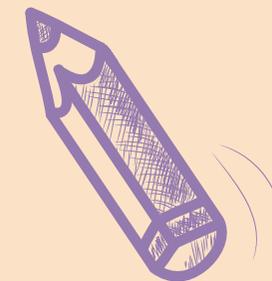
> Du 15 au 29 septembre pour le 1<sup>er</sup> trimestre (du 9 octobre au 18 décembre)

> Du 15 au 29 décembre pour le 2<sup>e</sup> trimestre (du 8 janvier au 9 avril)

> Du 15 au 29 mars pour le 3<sup>e</sup> trimestre (du 30 avril au 2 juillet)  
Pour les clubs, elles sont à faire du 15 au 29 du mois précédent

### > Aux centres sociaux

Pour les mercredis et les vacances scolaires, une inscription annuelle est à réaliser au Guichet unique en mairie.  
Forfait annuel 18 €.





# Tarifs

## 1. Restauration, accueils du matin et du soir (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

Quotient familial	Restauration	Accueil du matin	Accueil du soir (3)
	Unité (1)	Unité (2)	Unité (2)
<b>Tarifs hors commune</b>	6,50 €	2,00 €	4,00 €
<b>Tranche 1</b>	0,69 €	1,25 €	2,05 €
<b>Tranche 2</b>	1,05 €	1,25 €	2,05 €
<b>Tranche 3</b>	1,20 €	1,25 €	2,05 €
<b>Tranche 4</b>	1,91 €	1,30 €	2,15 €
<b>Tranche 5</b>	2,63 €	1,30 €	2,15 €
<b>Tranche 6</b>	3,15 €	1,30 €	2,15 €
<b>Tranche 7</b>	3,56 €	1,35 €	2,30 €
<b>Tranche 8</b>	4,08 €	1,35 €	2,30 €
<b>Tranche 9</b>	4,48 €	1,35 €	2,30 €

(1) sans réservation ni prépaiement obligatoires

(2) avec réservation et prépaiement obligatoires - à défaut majoration de 50% - (3) avec goûter

## 2. Accueils de loisirs maternels du mercredi

Quotient familial	Restauration mercredi	Demi-journée (matin ou après-midi) (2)	Journée complète (3)	Atelier découverte maternel
	Unité (1)	Demi-journée (1)	Journée (1)	Trimestre
<b>Tarifs hors commune</b>	6,50 €	9,00 €	23,50 €	47,00 €
<b>Tranche 1</b>	0,69 €	1,50 €	3,60 €	2,00 €
<b>Tranche 2</b>	1,05 €	1,60 €	4,30 €	2,00 €
<b>Tranche 3</b>	1,20 €	2,00 €	5,10 €	2,00 €
<b>Tranche 4</b>	1,91 €	2,50 €	6,90 €	8,00 €
<b>Tranche 5</b>	2,63 €	2,60 €	7,70 €	10,00 €
<b>Tranche 6</b>	3,15 €	3,60 €	10,30 €	13,00 €
<b>Tranche 7</b>	3,56 €	4,70 €	12,90 €	19,00 €
<b>Tranche 8</b>	4,08 €	5,40 €	14,60 €	27,00 €
<b>Tranche 9</b>	4,48 €	6,00 €	16,30 €	31,00 €

(1) avec réservation et prépaiement obligatoires - à défaut majoration de 50%

(2) sans restauration et avec goûter - (3) avec restauration et goûter

## 3. Clubs et ateliers du mercredi élémentaires

Quotient familial	Restauration mercredi	Club mercredi matin ou après-midi (3)	Club mercredi journée complète (4)	Ateliers du mercredi matinée	Ateliers du mercredi après-midi (3)
	Unité (1)	Demi journée (1)	Journée (1)	Trimestre (2)	Trimestre (2)
<b>Tarifs hors commune</b>	6,50 €	9,00 €	23,50 €	140,00 €	140,00 €
<b>Tranche 1</b>	0,69 €	1,50 €	3,60 €	5,00 €	5,00 €
<b>Tranche 2</b>	1,05 €	1,60 €	4,30 €	5,00 €	5,00 €
<b>Tranche 3</b>	1,20 €	2,00 €	5,10 €	5,00 €	5,00 €
<b>Tranche 4</b>	1,91 €	2,50 €	6,90 €	22,00 €	22,00 €
<b>Tranche 5</b>	2,63 €	2,60 €	7,70 €	28,00 €	28,00 €
<b>Tranche 6</b>	3,15 €	3,60 €	10,30 €	38,00 €	38,00 €
<b>Tranche 7</b>	3,56 €	4,70 €	12,90 €	56,00 €	56,00 €
<b>Tranche 8</b>	4,08 €	5,40 €	14,60 €	79,00 €	79,00 €
<b>Tranche 9</b>	4,48 €	6,00 €	16,30 €	92,00 €	92,00 €

(1) avec réservation et prépaiement obligatoires - à défaut majoration de 50% - (2) sans restauration - inscription et prépaiement obligatoires

(3) sans restauration et avec goûter l'après-midi - (4) avec restauration et goûter

## 4. Accueils de loisirs vacances scolaires

Quotient familial	Accueil de loisirs vacances (2)	Accueil de loisirs vacances PAI (3)
	Journée (1)	Journée PAI (3)
<b>Tarifs hors commune</b>	23,50 €	18,00 €
<b>Tranche 1</b>	3,60 €	2,90 €
<b>Tranche 2</b>	4,30 €	3,30 €
<b>Tranche 3</b>	5,10 €	3,90 €
<b>Tranche 4</b>	6,90 €	5,10 €
<b>Tranche 5</b>	7,70 €	5,20 €
<b>Tranche 6</b>	10,30 €	7,30 €
<b>Tranche 7</b>	12,90 €	9,40 €
<b>Tranche 8</b>	14,60 €	10,70 €
<b>Tranche 9</b>	16,30 €	12,00 €

(1) réservation et prépaiement obligatoires - (2) avec restauration et goûter

(3) PAI alimentaire uniquement - repas et goûter à la charge de la famille



## **CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2024 | 2025**

### **Rentrée des élèves**

Lundi 2 septembre 2024

### **Vacances de la Toussaint**

Du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2024

### **Vacances de Noël**

Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025

### **Vacances d'hiver**

Du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025

### **Vacances de printemps**

Du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025

### **Vacances d'été**

Fin des cours : samedi 5 juillet 2025

---

## **FORUM DE RENTRÉE**

Dimanche 8 septembre de 10h à 17h